

COMPTE RENDU
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL, mardi vingt-deux septembre 2020

PRESENTS : LISTER Catherine – DEMARGNE Philippine – OUCHENE Gilbert – TESSIER Alain – MAILHAC Jean-Jacques – IZAC Béatrice – BUFFLIER Jean-Baptiste – DURAND Elodie – ZAK-DAVIES Anna – FREGARD Virginie – RUBIO Romain – MOURGUES David – ANELLI Mario.

Absentes excusées : MOULIN-GRESLE Aurélie – FALIERE Nadine (donne pouvoir à IZAC Béatrice)

Secrétaire de séance : DEMARGNE Philippine

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 24 août 2020. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipaux.

DECISIONS :

37/2020 : Mise à jour de la commission SPR suite aux élections municipales. Le Conseil Municipal désigne pour représenter la Commune à la commission du Secteur Patrimonial Remarquable :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Alain TEISSIER	Mme Béatrice IZAC
Mme Nadine FALIERE	Mme Philippine DEMARGNE
M. Jean-Baptiste BUFFLIER	Mme Anna ZAK-DAVIES

38/2020 : Présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée du Jaur. Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du SIAE Vallée du Jaur, présentée par Monsieur le 3^{ème} Adjoint au Maire.

39/2020 : Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de Roquebrun est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde Inondation (PCS) approuvé par délibération en novembre 2011. Ce PCS permet de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Suite aux élections municipales il convient de mettre à jour le PCS. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mise à jour.

40/2020 : Autorisation de signature d'une occupation du domaine public. Le Conseil donne son accord pour la signature d'un arrêté d'autorisation d'occuper le domaine public pour une terrasse au droit du 12 rue du Barry 34460 Roquebrun et autorise la perception d'une redevance liée à cette autorisation.

41/2020 : Délégation générale donnée au Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT. Madame le Maire expose au conseil Municipal que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. La Maire invite le Conseil à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Après en avoir débattu Le Conseil approuve à l'unanimité les choix définis par la délibération.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

A) Office de Tourisme Intercommunal : Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur Alain TEISSIER 3^{ème} Adjoint au Maire a été élu secrétaire du bureau de l'office de tourisme Intercommunal.

B) Présentation du projet « City Stade » : Monsieur David MOURGUES Conseiller Municipal présente le projet de « City Stade » sous l'Esplanade.

La séance est levée à 20h30 heures.

Le MAIRE de Roquebrun



Lister

Catherine LISTER